### ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR

### Généralités sur les activités.

Les différentes activités du club sont liées à la pratique du Bridge, à son enseignement et à sa promotion conformément à ses statuts.

S'y ajoutent des activités festives : randonnées, repas de fin d'année, week-end d'été...etc.

Les activités festives et sorties pédestres sont ouvertes aux membres du club, leur conjoint ou leurs proches. Pour les non adhérents, l'inscription a ces activités engage, outre la participation financière, à être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle, le club ne pouvant en aucune façon être tenu pour responsable d'accident malencontreux pouvant subvenir

L'adhésion au club ouvre le **droit** de participer aux différentes activités proposées mais, le VBC ne fonctionnant que grâce au travail d'une équipe d'animateurs bénévoles, pour que chacun puisse profiter pleinement des activités proposées, cette adhésion implique aussi des **devoirs**, comme le respect du présent règlement, des règles préconisées par le Guide de l'Ethique et des règles élémentaires de vie en société telles la politesse et le respect des personnes ou celui du matériel commun.

Les jours et heure d'ouverture du Club sont décidés par le Conseil d'Administration, en fonction de la disponibilité de la salle. Ils doivent être respectés par tous et ne peuvent être aménagés que par la décision du Conseil d'Administration.

Les ventes et activités commerciales sont interdites dans l'enceinte du Club.

La mise en place d'affiches peut être autorisée à titre exceptionnel par le CA ou le Bureau dans le cadre d'associations à but non lucratif, toute publication à caractère politique ou confessionnel restant interdite.

Une tenue correcte et un comportement courtois sont exigés en toutes circonstances.

L'accès au Club aux chiens, chats ou autres animaux, est interdit.

Les statuts du club, le règlement intérieur et le guide de l'éthique sont à disposition des adhérents.

Les informations relatives à la vie du Club sont diffusées par courrier, éventuellement électronique, ou affichage.

# XI Cas particulier des tournois.

En fonction des disponibilités de la salle, le club organise, généralement deux fois par semaine, le mardi et le jeudi, des tournois de régularité auxquels s'ajoutent des tournois simultanés de fréquence mensuelle.

Ces tournois débutent généralement à 14h précise sauf exception, annoncée à l'avance; leur durée est d'environ 3h45 et ils se jouent en 24 voire 27 ou 28 donnes selon l'organisation, avec un rythme de jeu imposé de 8 donnes/heure, temps de jeu auquel il faut rajouter les temps de changement. Pour la bonne marche des tournois, les joueurs se doivent de respecter ce rythme(le temps restant pour un tour est affiché sur l'écran d'un ordinateur).

Pour permettre au responsable d'organiser le tournoi, il est nécessaire de s'inscrire au tableau et de s'installer à la table une dizaine de minutes avant le début, du tournoi, sachant que, pour des raisons de sécurité, le nombre de table est impérativement limité à 15 dans la salle actuellement mise à la disposition du club.

Les positions fixes (Nord-Sud) près des issues de secours sont réservées aux

#### ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR

personnes ayant des difficultés à se déplacer. Il leur est recommandé d'arriver suffisamment tôt pour occuper la place de leur choix.

Les tournois se jouent en silence et les téléphones doivent être neutralisés.

En fin de jeu, les étuis, boîtes d'enchères et fiches ambulantes doivent être rapportés et rangés ainsi que les tables et chaises. **Tous sont invités à participer au rangement et nettoyage** <u>mais il est demandé d'attendre que le jeu soit</u> terminé à toutes les tables.

A la veille des tournois simultanés, il pourra être demandé aux participants, à la fin du jeu, de ranger les jeux de cartes par couleur et de trier les cartes dans l'ordre décroissant de leur valeur(As, Rois,...,3,2) avant de les remettre dans les étuis.

Lors des tournois simultanés, des erreurs de duplication ont été trop fréquemment observées. A la demande des sociétés organisatrices, si le cas se reproduit, les paires responsables seront pénalisées selon les règles que préconisent les organisateurs.

Comme la plupart de club, les "Psychiques"\* sont interdits dans les tournois et les enchères ne figurant pas au S.E.F. ou présentant une ambiguïté doivent être impérativement alertées.

\*Psychiques ou "Psychic" : annonce volontairement fausse sur la force en honneurs ou la distribution de la main destinée à tromper l'adversaire

Seul l'arbitre ou le directeur du tournoi, qui tint le rôle d'arbitre en l'absence de celui-ci, est responsable de l'organisation et du bon déroulement du tournoi et en cas de désaccord ou de différend à la table, il est le seul habilité à intervenir, aucun joueur ne devant tenter d'imposer son point de vue.

Une attitude courtoise à l'égard des adversaires, du partenaire ou de l'arbitre est exigée et toute incorrection pourra être sanctionnée par la commission d'Ethique du VBC.

Pour la bonne marche du club, les adhérents devront s'inscrire au moins deux fois par an comme joueur volant. Il est souhaité, pour encourager les joueurs débutants, la participation aux "tournois des extrêmes" organisé une fois par trimestre.

Au cours des tournois, le club met à la disposition des participants:

- un réfrigérateur contenant diverses boissons vendues à prix modique. Ce système fonctionne à ce jour sans contrôle.

Il est demandé à chacun de bien vouloir payer ce qu'il a consommé. Il est rappelé, que pour ménager la propreté des tapis, les boissons ne doivent pas être posées sur la table.

Les bouteilles de verres vides devront être rassemblées et déposées dans les bacs de collecte des verres installés devant le club, à l'extérieur et les emballages métalliques ou en matière plastique seront jetées à la poubelle.

- du café, du sucre et parfois des gâteaux confectionnés par des membres du club sont offerts. En échange, le club demande que le matériel utilisé soit lavé et rangé et la table nettoyée, chacun devant participer à ce petit service. Souvent des bonbons sont offerts; il est rappelé que les papiers n'ont pas leur place par terre ou dans les boîtes d'enchères. Comme ci-dessus, les déchets seront jetés dans la poubelle.

Après le tournoi, les joueurs et joueuses sont invités à participer au rangement de la salle.

## ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR

# XII Prise en charge des frais d'inscription aux compétitions.

Dans le cadre de sa politique de développement du bridge, le club engage le maximum d'équipe dans :

Le championnat Interclubs

Les compétitions Espérance

Il prend en charge la totalité des droits d'engagement des membres licenciés au club de toutes ces équipes.

Tout adhérent licencié au club qualifié pour une finale nationale bénéficie d'une participation aux frais.